

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 149 (2004)
Heft: 3

Artikel: La réforme de la protection civile est entrée en vigueur
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346363>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Robin Cook, ancien ministre des Affaires étrangères du premier gouvernement Blair, en est l'actuel président, tandis que Mark Leonard, universitaire atypique apôtre de la pluridisciplinarité, en assure la direction scientifique. Le FPC organise

régulièrement des cycles de conférences et des séminaires de travail sur les sujets brûlants concernant la société britannique, n'hésitant pas à recourir au sponsoring de groupes privés ou d'institutionnels tels que la BBC et le British Council. Le

FPC a publié quarante ouvrages en quatre ans sur des sujets novateurs tels que: *The Kidnapping Business*, *Public Diplomacy* ou *The new shape of Europe*.

P.R.

(A suivre)

La réforme de la protection civile est entrée en vigueur

La nouvelle loi sur la protection de la population et sur la protection civile est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Cela signifie une transformation en profondeur. Axée en priorité sur l'aide en cas de catastrophe, la protection civile est dotée de structures plus souples, dispose d'effectifs moins nombreux mais plus jeunes. En outre, l'instruction assure une plus grande polyvalence. La protection civile devient une organisation partenaire du système de protection de la population, d'où une orientation prioritaire vers l'aide en cas de catastrophe.

Le recrutement est organisé conjointement avec l'armée. Il a lieu dans les sept centres de recrutement répartis sur le territoire national et dure deux à trois jours. Comme par le passé, l'armée a la priorité. Les conscrits n'ont pas de libre choix. Les hommes de nationalité suisse seront astreints à servir dans la protection civile de 20 à 40 ans. Les personnes ayant effectué au moins 50 jours de service militaire ne seront plus incorporées dans la protection civile lorsqu'ils quittent l'armée. L'effectif global de la protection civile passe de 280 000 à 120 000 personnes.

L'instruction connaît aussi son lot de nouveautés. Elle est allongée pour viser à davantage de polyvalence. L'instruction de base, limitée à cinq jours jusqu'en 2003, durera désormais deux à trois semaines. Les cours de répétition annuels comprennent un minimum de deux jours et un maximum d'une semaine. Des cours complémentaires sont en outre organisés à l'intention des cadres et des spécialistes.